

### Feuille de route 2020-2023

---

Créé en 1993 en tant que 1er groupe de travail du Comité français de l'UICN, le Groupe Outre-mer ou GOM est un réseau d'experts qui peuvent être des chercheurs d'organismes scientifiques, des naturalistes expérimentés, des gestionnaires d'espaces naturels, des acteurs associatifs ou du secteur public ou privé de l'ensemble des territoires ultramarins français. Ce réseau permet une interface de ces acteurs à la fois au sein de leur propre territoire, mais aussi entre les territoires et la métropole d'une part, et entre les différents territoires ultramarins d'autre part : il est donc à la fois l'oreille et le porte-voix des problématiques de conservation de la nature des outre-mer français. Enfin, le GOM est un groupe d'influence en matière de politiques publiques environnementales, y compris sur des projets de développement affectant la biodiversité.

Les axes d'intervention du GOM sont multiples et soumis aux évolutions de l'actualité de la conservation de la nature: tenue de Congrès mondiaux de la Nature ou autres événements internationaux importants, élaboration de stratégies nationales, européennes ou territoriales qui concernent la biodiversité des outre-mer, lancement de nouvelles initiatives, projets majeurs de développement ou programmes de financement...

Cette feuille de route, rédigée pour le **mandat 2020-2023** du Bureau du GOM, a pour objectif de donner un cadre aux actions menées, tout en conservant une certaine souplesse permettant d'adapter les actions aux actualités. L'emphase des actions du GOM sera ainsi portée sur les 5 axes suivants:

**Axe 1: Contribuer aux politiques, stratégies (internationales, européennes et nationales), initiatives, rapports et documents de planification pertinents pour la protection de la biodiversité des outre-mer**

Les membres du GOM sont sollicités pour apporter leur contribution aux documents et initiatives ayant un impact direct ou indirect sur les orientations concernant la protection de la biodiversité en outre-mer, y compris mais sans être limité aux suivants:

- Stratégie aires protégées (SAP) 2020-2030
- Rapport du Comité français de l'UICN sur les zones de protection forte en milieu marin 2020

- Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) 2020-2030
- Plan national en faveur des milieux humides 2021-2026
- Nouvelles Stratégies Régionales (territoriales) pour la Biodiversité et leur éventuelle harmonisation avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), quand la demande émane des territoires
- Stratégie Biodiversité horizon 2030 de l'Union Européenne (adoptée en mai 2020)
- Documents stratégiques de bassin (Antilles, Guyane, Océan Indien)
- Initiative TeMeUm de l'Office français de la Biodiversité
- Initiative française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR) et son plan d'action quinquennal
- Documents de planification territoriaux en cours de révision quand la demande émane des territoires (ex: SDAGE, SMVM, SAGE, ENS, SAR, SCOT, PLU/PUD/PGA, PPRN, Contrats de milieux...).

## **Axe 2: Suivre, diffuser et contribuer aux réflexions menées sur les financements disponibles pour la conservation de la nature dans les Outre-mer**

Alors que le cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'Union Européenne est en cours de finalisation, il est important que le GOM utilise son pouvoir d'influence pour faire en sorte que les outre-mer ne soient pas oubliés dans les dispositifs de financements européens qui seront mis à disposition dans ce nouveau cadre. Tous les membres du GOM sont appelés à faire remonter les informations concernant leur territoire, et peuvent solliciter le groupe pour appuyer certaines demandes. Le GOM peut également être amené à s'exprimer sur des mécanismes nationaux ou territoriaux de financements (appels à projets, guichets) et à diffuser l'information sur tout mécanisme de financement, y compris privé, qui pourrait intéresser la communauté de la conservation en outre-mer. Quelques exemples:

- Suite du dispositif de financement européen BEST au sein de la nouvelle programmation européenne
- Ouverture du programme LIFE aux Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM)
- Intégration des enjeux biodiversité dans les programmes d'orientation des fonds structurels (FEDER, FEADER, FSE, Interreg etc.)
- Initiatives régionales de l'AFD (ex: Kiwa pour la région Pacifique, autres programmes régionaux sur la biodiversité)
- Appels à projets nationaux (Ministère de la Transition Écologique, Office Français de la Biodiversité etc.)
- Appels à projets territoriaux (DEAL, Office ou Agence de l'eau, Collectivités, Pays...)
- Appels à projets menés par des Fondations privées, fonds de compensation, fonds fiduciaires, impact investment..
- Initiative pour soutenir les associations pour les problèmes d'avance de trésorerie.

### **Axe 3: Alerter, suivre et contribuer aux avis ou positionnements du Comité français de l'UICN sur les grands projets structurants ayant un impact significatif sur la biodiversité des outre-mer (positif ou négatif)**

L'un des points forts du GOM est indéniablement, du fait de son expertise collective, sa capacité à analyser et avancer des arguments étayés pour se positionner sur de grands projets structurants pour les territoires ultramarins, qui peuvent être positifs (projet de création d'aires protégées, d'agro-foresterie, de filière économique durable par exemple) ou négatifs (projets miniers, de développement urbain majeur, ou problèmes récurrents). Le type de projets sur lequel le GOM se mobilise concerne les projets suivants:

- Projets miniers (ex: suite Montagne d'Or en Guyane, projet de mine de phosphate à Makatea en Polynésie française)
- Projets énergétiques importants (ex: centrale thermique du Larivot en Guyane, barrages en Nouvelle-Calédonie, projets ENR..)
- Projets de création ou de gestion d'aires protégées (ex: forêts de Mayotte, Mer de Corail de Nouvelle-Calédonie, Aire Marine Gérée de Polynésie française...)
- Projets de développements urbains sur des sites écologiquement très importants (ex: site supermotard en Guadeloupe, piste longue aéroport de Mayotte...)
- Problèmes récurrents et importants sur lesquels l'attention politique doit être attirée (ex: orpaillage illégal en Guyane, problèmes de déforestation à Mayotte, problème de gestion des eaux usées en Guadeloupe et en Martinique, de destruction des rivières en Polynésie française, artificialisation des sols grandissant sur l'ensemble des territoires ultramarins...)
- Recours mené par des associations locales (justice environnementale).

### **Axe 4: Contribuer et participer activement aux grands rendez-vous internationaux, nationaux et régionaux sur la biodiversité**

En tant qu'unique instance non-étatique (et donc indépendante) représentant des acteurs de tous horizons de l'ensemble des outre-mer français, le GOM est légitime pour porter leur voix et les représenter lors de grands rendez-vous régionaux, nationaux ou internationaux. Dans la mesure du possible, le GOM pourra participer par le biais d'une représentation ou d'une contribution sous quelque forme que ce soit, aux événements suivants :

- Congrès Mondial de l'UICN 2020(21) à Marseille (participation aux groupes de contact sur les motions émanant du GOM, interventions au Forum et aux Espaces Génération Nature), Congrès Mondial de l'UICN 2024 (propositions de nouvelles motions).
- Congrès français de la Nature 2021, 2022 et 2023
- Suivi et contribution, lorsque cela est pertinent, aux COP de la Convention sur la Diversité Biologique, de la Convention de Ramsar, de la CITES, de la Convention sur les Espèces Migratoires, de la Convention sur le Patrimoine Mondial, et des Conventions des mers régionales (Carthagène, Nairobi, Apia..)

- Participation et contribution au 5ème Congrès International sur les Aires Marines Protégées (IMPAC 5, Vancouver, sept 2021)
- Participation et contribution aux rendez-vous nationaux importants sur la biodiversité, lorsque cela est pertinent: Colloque sur les aires protégées, Assises Nationales de la Biodiversité, Forum Littoral Outre-mer du Conservatoire du Littoral, autres événements majeurs concernant les outre-mer
- Contribution aux Commissions d'enquête parlementaires, rapports et auditions parlementaires pertinentes (ex: enquête sur l'orpillage illégal, possible volet ultramarin du rapport sur les zones humides...).

### **Axe 5: Faciliter la diffusion d'informations, le partage de connaissance et les retours d'expériences**

Afin de maintenir la dynamique du groupe et d'entretenir ses forces vives, il est important que chacun y trouve un intérêt direct. Le Bureau du Groupe outre-mer, en lien avec le Secrétariat (chargé/e de programme outre-mer) s'assureront de cela en initiant ou encourageant les actions suivantes:

- Partage des informations relatives aux évènements, initiatives ou expériences de terrain intéressants pour le groupe (ex: succès pour la préservation d'une espèce menacée, nouvelle initiative de coopération régionale, nouveaux résultats de recherche, nouvel outil de science participative ou de recueil de données, etc.)
- Suivi de la mise en oeuvre du plan d'action biodiversité (remontées d'informations par les membres)
- Suivi de la Mise en oeuvre du Livre Bleu Outre-mer (remontées d'informations par les membres)
- Animation et gestion de la page web du GOM, et de son groupe LinkedIn permettant le partage d'information par tous les membres- y compris les offres d'emploi
- Examen des nouvelles candidatures, gestion des membres
- Facilitation de la participation des membres du GOM à des évènements précis (obtention de billets, soutien financier quand cela est possible).

Ces axes ainsi que les exemples cités ne doivent en aucun cas limiter la souplesse d'intervention et d'action du GOM : toute sollicitation du groupe pour une action spécifique sera soumise au bon jugement du Bureau afin de déterminer si une action du GOM est pertinente, appropriée et efficace. La forme exacte de toute nouvelle intervention (courrier, contribution écrite, avis officiel, communiqué de presse etc.) sera déterminée par le Bureau.

*Alors...relevons nos manches, nous avons du pain sur la planche!*